

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 16 JUIN, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 20).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA	pour toute la durée de la séance	par Éric DELORME
Dominique TURPIN	à partir de son départ à 19 h 12 au rapport n° 23/4-017	par Jean-Pierre MARCHAU
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par David BELDA
Fernande ANILHA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Sonia BARDINOT
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Brigitte ADAME
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Éricka BAREIGTS
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	à partir de son départ à 19 h 42 au rapport n° 23/4-024	par Monique ORPHÉ
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2022 : rapports n° 23/4-021 (Budget principal), n° 23/4-026 (Régie des Marchés et Droits de Place) et n° 23/4-029 (Régie des Affaires funéraires).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l/ du)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	Technopole de la Réunion	23/4-005
- Virgile KICHENIN	délégué suppléant / CINOR		
- Éricka BAREIGTS	présidente du Conseil d'Administration	ARB de l'île de la Réunion	23/4-015
- Sonia BARDINOT	présidente délégué / Ville	CAUE de la Réunion	23/4-024
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Éricka BAREIGTS)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/4-042
- Guillaume KICHENAMA	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	23/4-048

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 ARB... Agence régionale de la Biodiversité
 CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 CAP Club Animation Prévention
 BCD Basket Club dionysien
 OMS... Office municipal des Sports
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) élue absente / représentée

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : Technopole de la Réunion)	sortis à 17 h 44 revenus à 17 h 47	avant examen du rapport n° 23/4-005 au rapport n° 23/4-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 47 revenue à 17 h 54	au rapport n° 23/4-006 après vote du rapport n° 23/4-007
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 51 revenue à 17 h 58	au rapport n° 23/4-007 au rapport n° 23/4-008
Jean-Max BOYER	sorti à 18 h 06 revenu à 18 h 20	au rapport n° 23/4-010 au rapport n° 23/4-011

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Nouria RAHA	sortie à 18 h 40 revenue à 18 h 49	au rapport n° 23/4-011 au rapport n° 23/4-013
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 42 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-012 au rapport n° 23/4-014
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 56 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-013 au rapport n° 23/4-014
Éricka BAREIGTS (voir élue intéressée : ARB de l'île de la Réunion)	sortie à 19 h 06 revenue à 19 h 09	avant examen du rapport n° 23/4-015 au rapport n° 23/4-016
Dominique TURPIN	partie à 19 h 12	au rapport n° 23/4-017 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Jacques LOWINSKY	sorti à 19 h 19 revenu à 19 h 29	au rapport n° 23/4-020 au rapport n° 23/4-021
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 49	au rapport n° 23/4-023 au rapport n° 23/4-024
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE de la Réunion) Éricka BAREIGTS (pour Aurélie MÉDÉA, voir élue intéressée : CAP) Marie-Anick ANDAMAYE (voir élue intéressée : BCD) Arnaud HUGUET (voir élu intéressé : OMS de Saint-Denis)	sortis à 19 h 41 revenus à 19 h 41	avant examen du rapport n° 23/4-024 au rapport n° 23/4-024 après vote des lignes de subventions concernées
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	partie à 19 h 42	au rapport n° 23/4-024 en laissant procuration à Monique ORPHÉ
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 56 revenu à 20 h 06	au rapport n° 23/4-028 au rapport n° 23/4-033
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 20 h 08 revenue à 20 h 10	au rapport n° 23/4-037 au rapport n° 23/4-039
Gérard FRANÇOISE (voir élu intéressé : SIDR)	sorti à 20 h 12 revenu à 20 h 12	avant examen du rapport n° 23/4-042 au rapport n° 23/4-043
Guillaume KICHENAMA (voir élu intéressé : élu / conseil municipal)	sorti à 20 h 18 revenu à 20 h 19	avant le rapport n° 23/4-048 avant clôture de séance

OBJET Régie des Marchés et Droits de Place
Rapport d'activité 2022

I - Contexte

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le code des communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil municipal créa la Régie des Marchés et Droits de Place par délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement.

II - Activité 2022

L'exécution du budget de la Régie des Marchés et Droits de Place pour l'exercice 2022 se traduit par un **excédent global de 125 461,36 € sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues**.

EXERCICE 2022	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	0,00 €	1 323 425,35 €	1 323 425,35 €
Dépenses	1 716,00 €	1 196 247,99 €	1 197 963,99 €
Résultat de l'exercice	-1 716,00 €	127 177,36 €	125 461,36 €

Depuis janvier 2022, la Régie des Marchés et Droits de Place opère sous la Direction générale adjointe « Ville moderne » (DGA VM). Ce nouveau mode d'organisation et de fonctionnement permet essentiellement à la Régie des Marchés et Droits de Place (RDMDP) de renforcer son action sur le domaine public de la Ville.

Avec cette nouvelle organisation, la Direction Économie (DÉCO) définit la stratégie économique d'occupation du domaine public et la RDMDP se charge de la gestion des occupations économiques du domaine public communal conformément aux statuts de cette entité et en application de la stratégie économique de la Ville.

Au cours de l'année 2022, la Régie des Marchés et Droits de Place, avec ses treize agents, a mis en place une gestion intelligente et maîtrisée de l'occupation du domaine public.

Afin d'atteindre nos objectifs, de nombreuses actions ont été réalisées :

- la mise en place du premier Marché artisanal à Bancoul sur l'esplanade du téléphérique en novembre 2022 (plus de soixante artisans ont pu présenter leur savoir-faire) ;
- la reprise des Journées commerciales en mai 2022 sur le Carré piéton au Centre-Ville (plus de cent-quatre-vingts acteurs économiques concernés) ;
- la poursuite de la Braderie de l'Océan en aout 2022 au bas de la rue Maréchal Leclerc (près de quatre-vingt-dix forains et commerçants ont été présents) ;
- la RMDP a accompagné les occupants du domaine public vers le paiement des redevances au moyen des prélèvements mensuels ;

en 2022, nous avons pu obtenir l'accord de quatre-vingt-treize opérateurs économiques pour un chiffre d'affaires annuel de 413 929,93 € ;

l'adhésion au prélèvement mensuel a connu une nette croissance, près de 80 % de notre plateforme (93 sur 115) est aujourd'hui en prélèvement ;

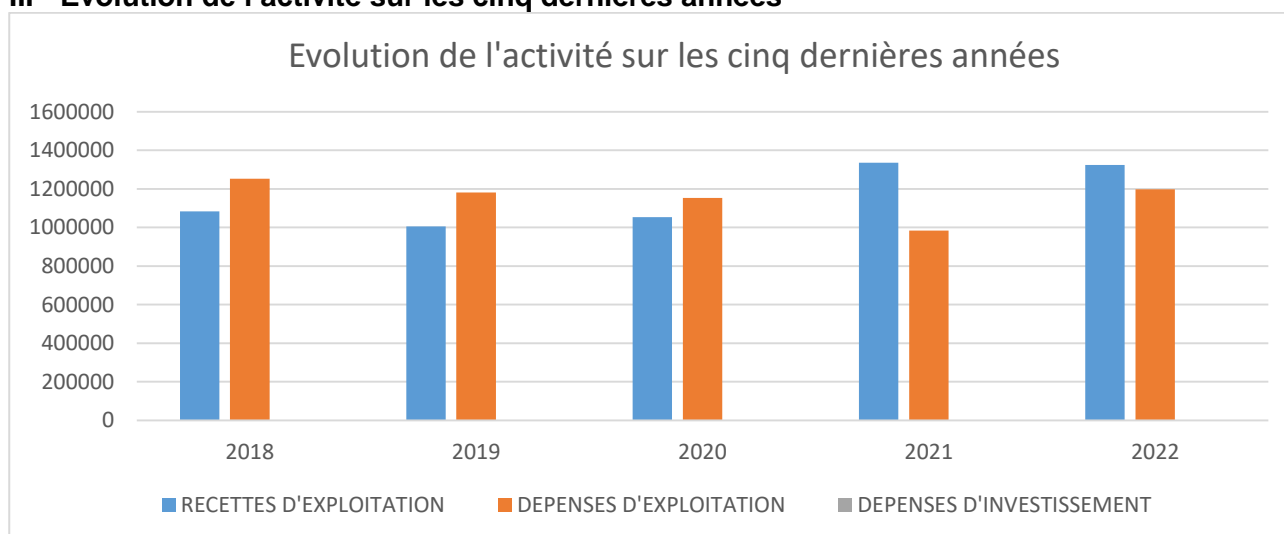
- la poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville reste toujours un objectif primordial ;

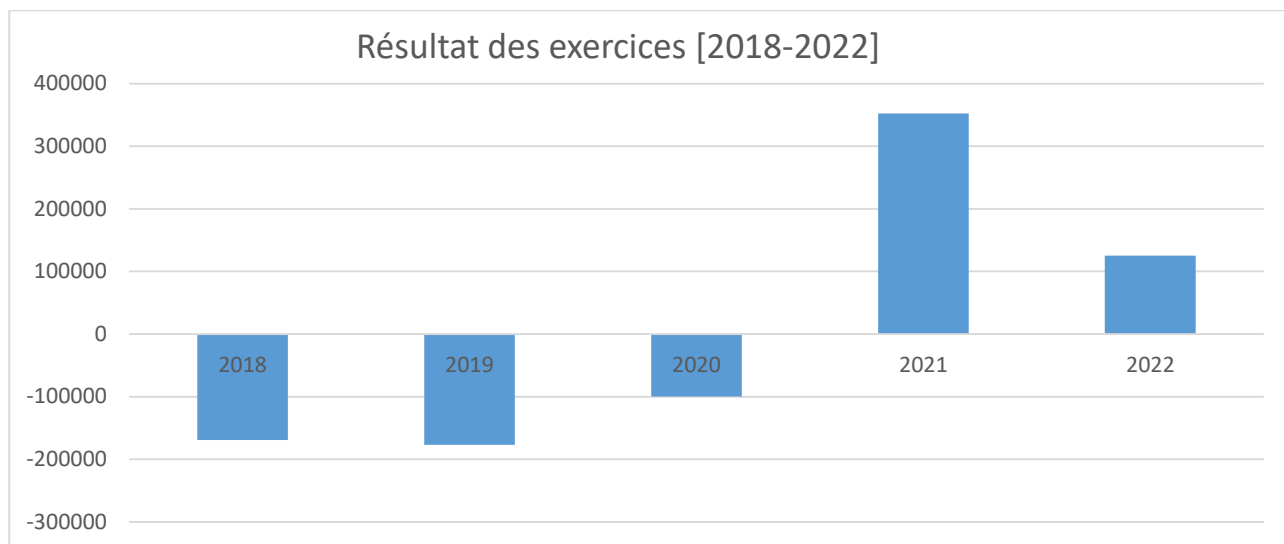
nous avons émis des décisions verbales à l'encontre des occupants sans titre, pour un montant global de 225 328,83 € ;

- la révision de la grille tarifaire établie en décembre 2022 constitue un point financier supplémentaire qui trouvera sa traduction au cours du prochain exercice comptable du fait de sa mise en application à compter de janvier 2023.

Toutes ces mesures ont permis à la Régie des Marchés et Droits de Place d'obtenir un **excédent financier de 125 461,36 €**.

III - Évolution de l'activité sur les cinq dernières années





Le Compte administratif de la Régie des Marchés et Droits de Place fait apparaître pour l'exercice 2022 :

- en recettes d'exploitation 1 323 425,35 €,
- en dépenses d'exploitation 1 197 963,99 €,
- en dépenses d'investissement 1 716,00 €.

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion présenté par la comptable municipale.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104013

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-DENIS-DE-LA- REUNION

ETABLISSEMENT : MARCHES SAINT-DENIS

Résultats budgétaires de l'exercice

12010 - MARCHES SAINT-DENIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	331 644,51	1 556 764,95	1 888 409,46
Titres de recette émis (b)		1 332 463,15	1 332 463,15
Réductions de titres (c)		9 037,80	9 037,80
Recettes nettes (d = b - c)		1 323 425,35	1 323 425,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 000,00	1 556 764,95	1 589 764,95
Mandats émis (f)	1 716,00	1 381 520,20	1 383 236,20
Annulations de mandats (g)		185 272,21	185 272,21
Depenses nettes (h = f - g)	1 716,00	1 196 247,99	1 197 963,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		127 177,36	125 461,36
(h - d) Déficit	1 716,00		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104013

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-DENIS-DE-LA- REUNION

ETABLISSEMENT : MARCHES SAINT-DENIS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12010 - MARCHES SAINT-DENIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
MARCHES SAINT-DENIS					
Investissement	712 161,33		-1 716,00		710 445,33
Fonctionnement	314 489,72		127 177,36		441 667,08
Sous-Total	1 026 651,05		125 461,36		1 152 112,41
TOTAL III	1 026 651,05		125 461,36		1 152 112,41
TOTAL I + II + III	1 026 651,05		125 461,36		1 152 112,41

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Régie des Marchés et Droits de Place**
Rapport d'activité 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/4-027 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la Régie des Marchés et Droits de Place pour l'exercice 2022.